

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2015

Conseillers présents : ALBARET Dominique, MIGINIAC Christian, PEYRAMAURE Claire, ADNOT Claudine, PETIT Yann, FAISY Gérard, FAUCHÉ Cécile, JANICOT Arnaud, MAINAUD Bernard,

Excusée : PLAS Emilie (procuration à Fauché Cécile)

Absente : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie

Claudine Adnot est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Tarifs cantine
- Classe de mer Marcillac
- Approbation du projet de schéma de mutualisation des services
- Délibération projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- Vœux 2016
- Recrutement Service civique
- Aménagement cuisine dans salle polyvalente
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil du 10 novembre 2015

Tarifs cantine

Présents : 9	Votants : 10	Pour : 10	contre : 0	abstentions : 0
Monsieur le Maire rappelle au conseil que le tarif des repas à la cantine est de 2.60 € par enfant et 4,20 € par adulte. Il informe le conseil qu'une augmentation de 2% est appliquée chaque année à St Pardoux et à Clergoux afin d'avoir le même tarif sur le RPI. La commune de Clergoux lors de son dernier conseil n'a pas souhaité augmenté la cantine cette année.				
Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur une éventuelle augmentation.				
Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter le prix du repas en 2016 qui reste donc à 2.60€ par enfant et 4.20€ par adulte				

Classe de mer Marcillac

Présents : 9	Votants : 10	Pour : 10	contre : 0	abstentions : 0
Le Maire informe le conseil qu'une classe de mer à La Martière devrait être organisée par l'école de Marcillac la Croisille du 1er au 8 avril 2016. Ce séjour est proposé et organisé par l'ODCV. Il est financé à 40 % par le conseil général, à 30 % par les familles et à 30 % par les communes où résident les enfants.				
La part de la commune s'élève rait à 153€ par enfant.				
1 enfant de la Commune scolarisé à Marcillac est concerné par ce séjour.				
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de financer cette classe de mer à hauteur de 30% pour un enfant de la commune.				
Les crédits nécessaires seront portés au budget 2015 au compte 618				

Approbation du projet de schéma de mutualisation des services

Présents : 9	Votants : 10	Pour : 10	contre : 0	abstentions : 0
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du schéma de mutualisation de services proposé par la communauté de communes du Doustre et du Plateau des Etangs. Ce document de planification de la mutualisation durant le mandat a été rendu obligatoire par la loi RCT du 16 décembre 2010 et inscrit dans le code général des collectivités territoriales (art L5211-39-1). Elle rappelle aussi que la loi MAPAM (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 a créé un coefficient de mutualisation. Ce coefficient aura une incidence financière sur les dotations globales de fonctionnement versées aux communautés de communes et aux communes dès 2016.				
Dans un contexte de recherche d'économies, la mutualisation est un ensemble d'outils juridiques qui permettent aux collectivités de partager des moyens et d'assurer une bonne organisation des services				
Le rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Communauté de communes du Doustre et du Plateau des Etangs et ceux des communes-membres a été envoyé à tous les conseils municipaux. Ce rapport contient le projet de schéma de mutualisation. Les communes doivent donner leur avis dans un délai de 3 mois à réception du document.				
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.				

Délibération projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Présents : 9	Votants : 10	Pour : 10	contre : 0	abstentions : 0
<p>La Loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRE) prévoient la mise en œuvre d'un nouveau seuil de population fixé à au moins 15 000 habitants au sein des intercommunalités à fiscalité propre. Cette disposition est assortie de dérogations relatives aux zones de montagne et en fonction de la densité démographique du département.</p> <p>Bien que le Département de la Corrèze pour une très large majorité du territoire bénéficie d'un seuil applicable à 5 000 habitants grâce à ces dérogations, Monsieur Le Préfet, dans un souci de rationalisation du territoire et pour privilégier une approche territoriale plus globale, conformément aux volontés du législateur, nous a transmis pour avis le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).</p> <p>Il appartient au Préfet, après avis consultation des conseils municipaux concernés et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), d'arrêter ce Schéma Départemental de Coopération Intercommunal avant le 31 mars 2016.</p> <p>Monsieur Le Maire présente donc au Conseil Municipal les propositions d'évolution de la carte intercommunale de la Corrèze du projet du SDCI, et notamment la prescription N°2 suivante, concernant directement la commune de St Pardoux la Croisille, membre de la Communauté de Communes du Doustre et Plateau des Étangs :</p> <p>Prescription N° 2 : fusion de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo et des Communautés de Communes de Vézère-Monédières et du Doustre et du Plateau des Étangs avec extension à la commune de Saint-Augustin (membre de la Communauté de Communes des Monédières). Cette fusion permet d'atteindre une population de 48 151 habitants, de développer la solidarité financière au sein du bassin d'emploi de Tulle et la coopération entre les territoires, déjà construite au moyen des actions menées sur le Pays de Tulle.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur Le Préfet en date du 5 Octobre 2015 et prescrivant la fusion de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo, Communauté de Communes du Doustre et du Plateau des Étangs, Communauté de Communes de Vézère-Monédières et la commune de Saint Augustin.</p>				

Vœux 2016

La cérémonie se déroulera le samedi 16 janvier à 16 heures à la salle des fêtes. Les habitants et les élus se retrouveront autour d'un verre de l'amitié et de galettes.

Recrutement Service civique

La Mission Locale nous a proposé une candidate pour le poste que nous avons défini. Elle a été reçu par Monsieur le Maire, Christian Miginiac et Claudine Adnot qui lui ont expliqué en quoi consisterait son travail : 2 axes la mémoire de la commune et l'intergénération. Aude Costa débutera donc début janvier. Son contrat de 6 mois aura une durée hebdomadaire de 24 h en moyenne.

Aménagement cuisine dans salle polyvalente

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour commencer les travaux fin 2016, il est urgent de faire une consultation de maître d'œuvre car le dossier de subvention doit être déposé avant le 15 février.

Présents : 9	Votants : 10	Pour : 10	contre : 0	abstentions : 0
<p>Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal l'étude de faisabilité faite par Corrèze Ingénierie pour l'aménagement :-</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une cantine ainsi que la création d'une annexe réserve+toilettes publiques dans la salle polyvalente,- de sanitaires et d'un préau à l'école. <p>Après délibération, le Conseil Municipal,</p> <p>DECIDE de valider le scénario proposé avec un objectif de réalisation en 2016/2017</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer les contrats et marchés s'y rapportant,</p> <ul style="list-style-type: none">- Monsieur le Maire à poursuivre les démarches administratives et financières notamment la sollicitation des partenaires financiers.				

Questions diverses

- L'abri bus ne sera pas installé car le conseil départemental prévoyait de le placer à côté de l'arrêt bus, or il y a l'auvent de la salle des fêtes qui sert d'abri.
 - Yann Petit avait signalé que la manœuvre faite par le bus scolaire lui semblait dangereuse, le conseil départemental et le transporteur valident cette manœuvre.
 - Claire Peyramaure informe le Conseil du projet décoration des sapins de Noël réalisé 2 fois par semaine sur le temps péri-éducatif avec les enfants de l'école et des habitants volontaires. Un cadeau sera offert par les enfants aux 15 personnes de plus de 80 ans le vendredi 18 décembre, l'après-midi se terminera par un goûter.
- La séance est levée à 22 heures 10.